UNSA

PROFESSION DE FOI UNSA

A quoi sert la CAP ?

Entre le 3 et le 10 décembre prochains, vous serez amenés à élire vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) des agents de catégorie C.

Vos représentants élus en CAP ont un rôle déterminant pour défendre vos droits et intérêts au sein de cette instance

Les CAP traitent des décisions individuelles administratives défavorables aux agents !

1. Les décisions de refus de titularisation ainsi que les mesures relatives aux dispositifs de titularisation des agents de catégorie C en catégorie B.
2. Les décisions faisant droit ou rejetant une demande de congé de formation professionnelle.
3. Les recours exercés à l'encontre des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP).
4. Les recours formés contre les décisions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA).
5. Les décisions de refus de congés sollicités au titre du compte épargne-temps (CET).
6. Les décisions refusant l'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de télétravail.
7. Les décisions rejetant une demande d'exercice des fonctions à temps partiel.

Les commissions administratives paritaires (CAP) siègent également en conseil de discipline pour examiner les propositions de sanctions disciplinaires des deuxième, troisième et quatrième groupes.

L'UNSA a défendu avec détermination les collègues injustement mis en cause, qu'ils aient été victimes d'erreurs administratives ou confrontés à des situations graves de souffrance au travail, telles que le harcèlement, les pratiques managériales inadaptées ou les comportements malveillants.



LISTE DE VOS CANDIDATS

Je Vote et fais Voter UNSA !

1	Marie-Annick	BERANGER	ARS 69
2	Isaac	ASSOULINE	DDETS 13
3	Nicole	BALDACCHINO	DDARS 13
4	Valérie	CROISIER	DSS
5	Alain	BAHROUNE	DDETS 13
6	Sandra	NANCEY-JEAN-GEORGE	DDARS 52
7	Catherine	FUSIER CHARMOY	ARS 69
8	George Josette	ESDRAS-BONJOUR	DDC

6 raisons de voter UNSA

UNSA

1. **Un syndicat indépendant,** libre de tout parti politique et de toute influence extérieure.

2. **Un syndicat réformiste,** qui privilégie le dialogue social et l'obtention de résultatsconcrets pour les agents.

3. **Des représentants de terrain,** qui connaissent vos métiers, vos contraintes et vos réalités professionnelles.

4. **Une présence active au sein des ministères sociaux, des Agences régionales de santé (ARS) et des services déconcentrés.**

5. **Une action quotidienne** pour faire respecter vos droits, défendre vos conditions de travail et porter vos revendications auprès des décideurs.

6. **Un syndicat à l'écoute ert responsable,** qui recherche en permanence l'équilibre entre les intérêts des agents et les exigences du service public.

Les personnels de catégorie C : Des compétences et un positionnement incontournable au sein de nos services !

Les corps des agents de catégorie C tant administratifs que techniques occupent une place essentielle dans le fonctionnement des ministères sociaux et des Agences régionales de santé.

Chaque jour, **ils assurent la continuité du service public,** participent à la mise en œuvre des politiques publiques et garantissent le bon fonctionnement de nos administrations.

Pourtant, **leurs missions se complexifient,** les effectifs diminuent, les réorganisations se multiplient et les perspectives de carrière demeurent trop souvent limitées et insuffisamment lisibles.

Face à cette situation, l'UNSA agit avec détermination, indépendance et pragmatisme pour défendre les intérêts de tous les agents et obtenir des avancées concrètes en matière de rémunération, de conditions de travail, de reconnaissance professionnelle et de déroulement de carrière.

Les engagements concrets de l'UNSA pour les agents de catégories C

Améliorer les déroulements de carrière

- **Accélérer** les déroulements de carrière et améliorer les grilles indiciaires
- **Aligner** les taux de promotion sur ceux des autres corps de la fonction publique
- **Développer** davantage de passerelles vers la catégorie B

Valoriser les métiers administratifs et techniques

- **Faire reconnaître** l'expertise et les compétences des agents de catégorie C administratifs et techniques au sein des ministères sociaux
- **Mieux prendre en compte** les missions réellement exercées
- **Adapter les organisations** de travail afin de réduire la charge des agents

Défendre les conditions de travail

- **Garantir** un accès effectif à la formation tout au long de la carrière
- **Renforcer** la prévention des risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail
- **Faire respecter** le droit à la déconnexion
- **Garantir** un télétravail choisi, accessible et adapté aux besoins des agents

Défendre le service public

- **Valoriser** l'engagement des agents lors des mobilités et restructurations
- **Offrir** de véritables perspectives d'évolution et de reconnaissance professionnelle
- **Préserver** les compétences, les savoir-faire et l'attractivité des métiers





